

# CONSEIL MUNICIPAL de FOURS PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 JUILLET 2024

L'an deux mille vingt-quatre, **le dix-neuf juillet**, à **dix-huit heure trente-six**, le conseil municipal de la commune de Fours, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BELIS, maire.

Date de convocation du Conseil Municipal: le 11 Juillet 2024.

Nombre de conseillers en exercice : 11 Présents : 9 Votants : 9

Etaient Présents:

M. BELIS Jean-Michel, Maire
Mme JEANNIN Véronique, 1ère adj
M. CHAMOULAUD Éric
M. CASTINCAUD Vincent, 2ème adj
M. DUPONT Patrick

M. DUPONT Patrick

M. PASTOR Georges-André

Excusés: Mme LEDOUX Carole et M. ROSSIGNOL Guillaume

Secrétaire de Séance : Mme JEANNIN Véronique

#### Ordre du Jour:

- > Approbation du Procès-Verbal de la séance du 28/05/2024
- Abrogation de la délibération n°2024-03 du 16 janvier 2024 : dépôts et abandons de déchets sauvages Fixation de l'amende administrative
- Dissolution du SIES du second degré de Blaye

### Divers:

• Point sur la grillade du 22 06 24

\*\*\*\*\*\*

Le Procès-Verbal de la séance du 28 Mai 2024 est adopté à 9 voix POUR.

\*\*\*\*\*\*\*\*\*

1. Abrogation de la délibération n°2024-03 du 16 janvier 2024 : dépôts et abandons de déchets sauvages – Fixation de l'amende administrative

Suite à un courrier de la préfecture du 29 mars 2024, il faut abroger la délibération n°2024-03 du 16 janvier 2024 car le conseil municipal n'a pas compétence pour se prononcer sur le montant des amendes administratives sanctionnant les dépôts sauvages.

Après en avoir délibéré, le conseil, à 7 POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION, décide d'abroger la délibération n°2024-03.

\*\*\*\*\*\*\*\*

## 2 Dissolution du SIES du second degré de Blaye

Le conseil municipal doit acter le projet de dissolution du SIES du second degré de Blaye à la date du 31 décembre 2024.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil approuve le projet de dissolution et prend acte que les communes, dans un deuxième temps, devront valider les modalités de répartitions de l'actif et du passif du Syndicat.

\*\*\*\*\*\*\*\*

## **Divers:**

- Point sur la grillade du 22 juin 2024 : bon retour des administrés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mme JEANNIN Véronique

M. BELIS Jean-Michel